



référence

**AF39**

## Le traitement fiscal de la rémunération

**Durée présentiel/distanciel : 180mn**

**Formation disponible en : présentiel – distanciel**

**Catégorie : Distribution d'assurances**

**Éligible DDA : Oui**

### Public :

 Dirigeant

 Juriste

 Commerciaux


 Responsable production

**Prérequis : Pas de prérequis pour cette formation**




### Formation suivie en présentiel

 **Durée**  
**180 min**

 **Dates ou période**  
**À définir**

 **Horaires**  
**À définir**

 **Nombre de participants**  
**Min 1 – Max 12**

#### Modalités et délais d'accès :

Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation

#### Lieu :

Dans les locaux d'Astrée Faculté ou dans les locaux du client, à définir

#### Formateur :


À définir parmi l'un de nos consultants / formateurs


**Tarif : à partir de 2160 € TTC**




### Formation suivie en distanciel

 **Durée**  
**180 min**

 **Dates ou période**  
**À définir**

 **Horaires**  
**À définir**

 **Nombre de participants**  
**Min 1 – Max 12**

#### Modalités et délais d'accès :

Formation collective à distance sous la forme de :

- webinar participatif / Visio formation au moyen de l'outil TEAMS.
- Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation.

#### Lieu :

Formation à distance – webinar / vidéoconférence

**Tarif : à partir de 1620 € TTC**



Pas de e-learning pour cette formation

# 1. Objectifs de la formation et compétences visées

La modification du BOFIP (Bulletin Officiel des Finances Publiques) en avril 2022 est venue clarifier le traitement fiscal de la rémunération des intermédiaires d'assurance, en précisant le champ d'application du régime d'exonération de la TVA.

Ce module de formation permet de prendre connaissance de l'impact de ces modifications afin de permettre de piloter le traitement fiscal de la rémunération.

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Comprendre le régime d'exonération de TVA dans le secteur de l'assurance
- Comprendre les enjeux de la nouvelle doctrine fiscale
- Sécuriser son exonération de TVA

# 2. Contenu

- Le principe d'exonération de la TVA
- Retour historique sur la doctrine fiscale
- Les apports du nouveau BOFIP

# 3. Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation

- Évaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation
- Évaluation des compétences en début et en fin de formation

Nous mettons tout en œuvre pour accueillir ou réorienter les personnes en situation de handicap. Vous pouvez nous contacter au + 33 (0)1 46 10 43 80



- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur)
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

## 4. Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestations de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

## 5. Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement des formations

### 1. Modalités pédagogiques

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apports théoriques et méthodologiques : séquences pédagogiques regroupées en différents modules  
Contenus des programmes adaptés en fonction des besoins identifiés pendant la formation  
Questionnaires, exercices et étude de cas
- Réflexions et échanges sur cas pratiques  
Retours d'expériences
- Corrections appropriées et contrôles des connaissances à chaque étape, en fonction du rythme de l'apprenant mais également des exigences requises au titre de la formation souscrite.

### 2. Éléments matériels

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire
- Support de cours au format numérique projeté sur écran et transmis au participant par courriel à la fin de la formation

### 3. Référent pédagogique et formateur

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.